

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 6 décembre 2021

**N° CP-2021-12-12-3**

**N° applicatif 2724**

12<sup>ème</sup> **Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Service instructeur**

**Service consulté**

### **PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL ET AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITE ET APPROBATION DES CONVENTIONS AFFERENTES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions d'investissement au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST), pour un montant total de 372 903 € et d'approuver l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 200 000 € au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité (FDA) à la Commune de Muttersholtz pour l'aménagement culturel de l'ancienne synagogue ainsi que les termes des projets de convention à conclure.

Le montant total des subventions à accorder s'élève à 572 903 €.

#### **1. PROGRAMMATION DES AIDES DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL**

Le Fonds de Solidarité Territorial (FST), son règlement et les autorisations de programme qui en découlent, ont été votés par délibérations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-1-1 du 15 février 2021 relative à la politique d'aménagement, d'ingénierie et de l'action territorialisée et de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-3-1-2 du 26 mars 2021.

Il permet de soutenir des projets d'investissement (immobilier et équipement) portés par les partenaires institutionnels et associatifs locaux qui améliorent la qualité de vie quotidienne des habitants et des usagers.

La Commission permanente est compétente pour attribuer des subventions pour les projets retenus au titre du FST, dans la limite du montant maximal annuel autorisé de 50 000 € par élu. Il est précisé que les enveloppes ont été limitées à 25 000 € par élu dans l'attente des élections départementales, les 25 000 € restant ont été libérés après les élections.

Les subventions relevant du FST proposées au vote de la Commission permanente s'élèvent à 372 903 €, répartis comme suit :

<b>CANTON</b>	<b>NOMBRE DE PROJETS</b>	<b>MONTANT DE SUBVENTION PROPOSE</b>
CANTON DE ALTKIRCH	2	1 452 €
CANTON DE BISCHWILLER	8	58 822 €
CANTON DE COLMAR 1	2	14 400 €
CANTON DE GUEBWILLER	6	17 370 €
CANTON DE HAGUENAU	18	99 982 €
CANTON DE KINGERSHEIM	4	15 110 €
CANTON DE INGWILLER	2	2 000 €
CANTON DE MASEVAUX	1	1 138 €
CANTON DE MOLSHEIM	6	41 227 €
CANTON DE MULHOUSE 2	2	4 734 €
CANTON DE MUTZIG	13	40 381 €
CANTON DE REICHSHOFFEN	4	17 834 €
CANTON DE RIXHEIM	1	2 044 €
CANTON DE SAVERNE	7	55 409 €
CANTON DE WITTENHEIM	1	1 000 €

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les tiers attributaires et les imputations budgétaires correspondantes.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération.

## **2. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE DEVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITE DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET HUMAIN**

La Commune de Muttersholtz se pose en « gardien des lieux » en préservant et valorisant l'ancienne synagogue du village. Cette attention portée à la mémoire juive du village s'est renforcée avec la cérémonie de pose des stolpersteine en 2019, les premiers scellés en Alsace par l'artiste allemand Gunter Demnig. Le projet d'aménagement intérieur sera respectueux des lieux et notamment du dernier élément rappelant l'ancienne affectation cultuelle du bâtiment à savoir la tribune des femmes.

L'aménagement intérieur de l'ancienne synagogue et sa transformation en salle culturelle s'inscrit dans la même dynamique urbaine que celle qui a présidé à la construction du gymnase à énergie positive en cœur de village.

Ce dernier projet, qui a bénéficié d'un soutien apprécié du Département du Bas-Rhin, s'inscrit dans une démarche globale d'aménagement visant à organiser une nouvelle centralité villageoise autour d'équipements publics structurants permettant la rencontre des habitants à l'écart des grands axes routiers grâce aux liaisons douces intra-villageoises.

Avec l'aménagement d'une salle culturelle, le complexe central du village accueillera trois fonctions : une fonction sportive, avec le Gymnase, une fonction citoyenne avec la Salle du Conseil (accueillant notamment les réunions participatives et les démarches citoyennes) et une fonction culturelle avec la salle culturelle dans l'ancienne Synagogue (spectacle et résidence).

Ces trois espaces sont reliés par une rue couverte permettant le croisement régulier de tous les publics.

Une réflexion citoyenne est d'ailleurs en cours, soutenue notamment par la Collectivité européenne d'Alsace autour de l'aménagement urbain des espaces publics entourant ce complexe. Cette réflexion a aussi pour but de définir plus précisément les contours de la future résidence sénior qui est susceptible de faire l'objet d'un partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace. Les habitants de cette résidence profiteront aussi de la future salle culturelle pour leurs activités quotidiennes comme pour les spectacles ponctuels.

Les grands principes d'aménagement et d'équipement de l'ancienne synagogue ont été définis au terme d'une réflexion collective sur le projet culturel de la Commune. En effet, avant de fixer les choix d'équipement, la Commune a souhaité en premier lieu définir les orientations de son action culturelle.

Il a donc été décidé que cette salle serait d'abord un lieu d'accueil pour des artistes en résidence. En effet, les institutions et acteurs culturels interrogés dans la phase diagnostic mené par la Commune de Muttersholtz en 2017 ont tous signalé la carence d'équipements permettant d'accueillir les artistes dans de bonne condition sur un temps suffisamment long en Alsace Centrale. Sur ce point, le projet est d'offrir des périodes de résidence de plus d'une semaine ou deux avec un ancrage fort sur le territoire pouvant lui-même être fractionné en plusieurs temps d'échange avec les publics. Le deuxième pilier du projet culturel est ainsi le développement d'une politique de médiation et d'éducation artistique et culturelle. Ces temps de médiation et d'éducation artistique et culturelle seront conçus en lien avec l'association LaCuisine et mis en œuvre, action par action, par des professionnels.

Le coût du projet s'élève à 1 265 000 € HT. Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Travaux	1 176 000 €	
Maîtrise d'œuvre	89 000 €	
Mécénat		50 000 €
DETR (40 %)		470 000 €
Collectivité européenne d'Alsace		200 000 €
Région Grand Est (cadre de vie)		100 000 €
Autofinancement		445 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 265 000 €</b>	<b>1 265 000 €</b>

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace pour le projet de restructuration de l'ancienne synagogue est de 200 000€, soit 15,81% de l'assiette éligible.

Dans le cadre de la co-construction de ce projet, la Commune de Muttersholtz s'engage à :

- Assurer la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement culturel de l'ancienne synagogue dans le respect du caractère historique du lieu ;
- Mettre à disposition gracieusement l'équipement à la Collectivité européenne d'Alsace 1 à 2 fois par an ou selon les besoins ;
- Mettre à disposition gracieusement l'équipement à l'association LaCuisine pour ses actions de diffusion et de médiation ;
- Formaliser un partenariat avec l'association LaCuisine pour développer des projets au sein de l'équipement ;
- Favoriser une bonne gestion du site par l'apport des moyens nécessaires, humains et financiers ;
- Prendre en compte les préconisations du diagnostic culturel intercommunal en cohérence avec les décisions qui seront prises par la Communauté de Communes ;
- Proposer des conditions d'accueil des artistes en résidence qui soient conformes aux attentes des compagnies ;
- Développer les partenariats avec les acteurs culturels de la Communauté de Communes de Sélestat ;
- Valoriser la culture alsacienne ;
- Développer l'accueil d'artistes en résidence et proposer des actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle aux différents publics du territoire (établissements scolaires, EHPAD, services médico-sociaux...).

Pour sa part, la Communauté de communes de Sélestat, autre partenaire du projet, s'engage à réaliser un diagnostic culturel territorial qui servira de base à la définition d'un projet culturel territorial.

Enfin, l'association LaCuisine, association culturelle locale de Muttersholtz s'engage à :

- Investir l'équipement dans le cadre de certains de ses projets ;
- Développer un partenariat avec la Commune de Muttersholtz ;
- Développer les partenariats avec les acteurs culturels de la Communauté de communes de Sélestat.

Lors de la Commission territoriale Centre Alsace du 16 avril 2021, le projet d'aménagement culturel de l'ancienne synagogue de Muttersholtz a fait l'objet d'un débat entre les élus. Les élus de la commission territoriale du Centre Alsace ont souhaité conditionné le passage du dossier à la validation des orientations politiques du diagnostic culturel territorial par la Communauté de communes de Sélestat. La Communauté de communes a transmis à la Collectivité européenne d'Alsace un document finalisé au courant de l'été.

La commission territoriale Centre Alsace, réunie le 04 novembre 2021, a émis un avis favorable à cette proposition de soutien financier.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Décider l'attribution de subventions d'investissement au titre du fonds de solidarité territoriale pour un montant total de 372 903 € telles que détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport ;

- Préciser que les subventions feront l'objet d'un versement unique en fin d'opération. Les imputations correspondantes seront prélevées sur le programme P062 du budget de la Collectivité européenne d'Alsace et sont détaillées dans le tableau annexe joint au présent rapport ;
- d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet d'aménagement culturel de l'ancienne synagogue porté par la Commune de Muttersholtz ;
- d'attribuer, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, une subvention d'investissement de 200 000 € à la Commune de Muttersholtz pour ce projet, représentant 15,81% de l'assiette éligible de 1 265 000 € ;
- d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre la Commune de Muttersholtz, la Communauté de communes de Sélestat, l'association LaCuisine et la Collectivité européenne d'Alsace pour la réalisation du projet d'aménagement culturel de l'ancienne Synagogue précité ;
- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Muttersholtz et la Collectivité européenne d'Alsace, destinée à définir les conditions de versement de la subvention précitée par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité ;
- de m'autoriser à signer les deux conventions précitées, jointes en annexe au présent rapport ;
- de préciser que les crédits seront prélevés sur le programme P063, opération O010, tranche T06, natana 3292.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY